





Un Peuple-Un But-Une Foi

Haut Conseil des collectivités territoriales

RAPPORT 2018-2019







RAPPORT 2018-2019





Haut Conseil des collectivités territoriales Point E, Rue de Kaolack en face de la Piscine olympique





TABLE DES MATIERES Sigles et abréviations 3 Mot introductif de Madame le Président du HCCT 7 Résumé exécutif 9 Introduction générale 16 PREMIERE PARTIE 2018: HCCT ET FINALISATION DE L'ACTE III DE LA DECENTRALISATION 19 Chapitre 1: Rencontres préparatoires de la première session ordinaire 2018 1. 20 Première rencontre de la commission n°1 1.1 20 Deuxième rencontre de la commission n°1 1.2 23 Troisième rencontre de la commission n°1 1.3 24 Cérémonie d'ouverture de la première session ordinaire 1.4 25 1.5 Travaux de la commission n°1 26 Première rencontre de la Commission n°1 1.5.1 26 Deuxième rencontre de la Commission n°1 1.5.2 30 Troisième rencontre de la Commission n°1 1.5.3 32 Quatrième rencontre de la Commission n°1 1.5.4 33 Travaux des autres Commissions 1.6 34 Commission n°2 1.6.1 34 1.6.2 Commission n°3 35 Commission n°4 1.6.3 36 Commission n°5 1.6.4 38 Commission n°6 1.6.5 39 Commission n°7 1.6.6 40 Commission n°8 1.6.7 41 Commission n°9 1.6.8 42 Commission n°10 1.6.9 43 1.6.10 Commission n°11 44 1.6.11 Rencontre de l'Inter Commission n°1 46 Rencontre de l'Inter Commission n°2 1.6.12 48 2. Chapitre 2 : Auditions des Ministres et Responsables de structures 51 2.1 Audition du Directeur général de l'Agence d'Assistance à la sécurité de Proximité 51 2.2 Audition du Délégué à l'Entreprenariat rapide (DER) 56 2.3 Audition du Directeur général de l'Agence de Travaux des Routes (AGEROUTE) 60 2.4 Rencontre avec la Commission nationale du Dialogue des Territoires (CNDT) 64 2.5 Audition du Ministre de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage 66 Audition du Directeur du Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité 2.6 70 (CHEDS) Audition du Président de l'Association des Elus locaux (UAEL) 2.7 2.8 Audition de la Directrice générale de l'Agence nationale de la Case des Tout-Petits



3.	Chapitre 3 : Deuxième et Troisième sessions de l'année 2018	84
3.1	Première conférence des Présidents	81
3.2	Deuxième conférence des Présidents	83
3.3	Cérémonie officielle d'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'année 2018	84
3.4	Mise en place du comité préparatoire du Forum	85
3.5	Rencontre du Comité préparatoire du Forum des Elus territoriaux	86
3.6	Première Rencontre de la Commission Scientifique	89
3.7	Rencontre d'harmonisation entre le comité scientifique et le comité d'organisation	90
3.8	Première rencontre de la commission d'organisation	91
3.9	Deuxième rencontre de la commission d'organisation	92
3.10	Les résultats obtenus aux termes des travaux de la commission d'harmonisation	93
3.11	Atouts, Handicaps et Enjeux du Territoire	96
4.	Chapitre 4 : Représentation nationale et internationale	97
4.1	Forum des diaspora à Paris	97
4.2	La Conférence des Parties (COP24)	99
5.	Chapitre 5 : Principales recommandations de l'année 2018	101
5.1	Pour une valorisation du statut de l'élu territorial	101
5.2	Pour une démocratie participative territoriale	103
5.3	Pour une effectivité des compétences décentralisées	105
5.4	Pour une sécurité et une paix garantie dans les collectivités territoriales	107
5.5	Pour une promotion et une protection de l'enfance	109
	DEUXIEME PARTIE : ANNEE 2019	111
6.	Chapitre 6 : Préparation, Auditions et Mise en oeuvre	
6.1	Réunion de la Conférence des Présidents	112
6.2	Auditions des Ministres et des Responsables de structures	115
6.2.1	Audition du Directeur général de l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire	115
6.2.2	Audition du Ministre de l'Agriculture et du Développement rural	121
6.2.3	Audition du Ministre en charge du Plan Sénégal émergent (PSE)	125
6.3	Ouverture de la session extraordinaire	131
6.3.1	Audition du Président de l'Association des Maires du Sénégal	137
6.3.2	Audition du Secrétaire général du Syndicat des Travailleurs du Nettoiement	140
6.3.3	Audition du Ministre des Collectivités territoriales, du Développement et de	142
	l'Aménagement des territoires	
6.3.4	Audition du Ministre de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène Publique	145
6.3.5	Audition du Ministre de l'Environnement et du Développement durable	147
6.3.6	Audition du Directeur de la Grande Muraille verte	149
6.4	Céremonie de Clôture de la session extraordinaire	151
7.	Chapitre 7 : Principales recommandations de la session extraordinaire	157
7.1	Le PAP2 du PSE et la Territorialisation des politiques publiques	157
7.1	Les résultats de la campagne agricole de 2018 et les perspectives de l'agriculture	161
7.3	Les Modalités d'intervention et de coordination entre parties prenantes :	164
7.5	Conclusion	166
	Annexes	170



SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES	SIGNIFICATIONS
ADM	Agence de Développement municipal
ADEPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
ADL	Agence de Développement local
ADS	Association des Départements du Sénégal
AEDS	Association des Elus Départementaux du Sénégal
AGEROUTE	Agence des Travaux et de Gestion des Routes
AGETIP	Agence d'Exécution de Travaux d'Intérêt public
AIBD	Aéroport international Blaise Diagne
AIMF	Association internationale des Maires francophones
AMS	Association des Maires du Sénégal
ANAT	Agence nationale de l'Aménagement du Territoire
ANAMO	Agence nationale de la Maison de l'Outil
ANCR	Association nationale des Conseillers ruraux
ANEJ	Agence nationale pour l'emploi des jeunes
ANIDA	Agence nationale d'Insertion et de Développement agricole
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
APD	Aide publique au Développement
APDA	Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat
ARD	Agence régionale de Développement
ARMP	Agence de Régulation des Marchés publics
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BNDE	Banque nationale de Développement économique
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BRT	Bus Rapid Transit
CADAK	Communauté des Agglomérations de Dakar
CAEL	Cellule d'Appui aux Elus locaux
CAR	Communauté des Agglomérations de Rufisque
CCT/UEMOA	Conseil des Collectivités territoriales
CEB	Curriculum de l'Education de Base
CEDAF	Centre départemental d'Assistance et de Formation pour la Femme
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CGCL	Code général des Collectivités locales
CGE	Conseil de Gestion des Ecoles





CICAD	Centre international de Conférence Abdou Diouf
CMU	Couverture Maladie universelle
CNDCL	Conseil national de Développement des Collectivités locales
CNDCT	Conseil national de Développement des Collectivités Territoriales
CNDT	Commission nationale du Dialogue des Territoires
CNES	Confédération nationale des Employeurs du Sénégal
CNJS	Conseil national de la Jeunesse du Sénégal
CNP	Conseil national du Patronat
CONAFIL	Commission nationale des Finances locales
CONGAD	Conseil des Organisations non gouvernementales d'Appui au Développement
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion sociale
CRD	Comité régional de Développement
CRFPE	Centres régionaux de Formation des Personnels de l'Enseignement
DCL	Direction des Collectivités locales
DCMP	Direction centrale des Marchés publics
DFC	Direction de la Formation et de la Communication
DGID	Direction générale des Impôts et Domaines
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAPES	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi et de l'Economie Solidaire
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECL	Fonds d'Equipement des Collectivités locales
NPJ	Fonds national de promotion de la jeunesse
FOGAVILLE	Fonds de Garantie pour les Villes
FONGIP	Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires
FONSIS	Fonds souverain d'investissements stratégiques
GIC	Groupements d'intérêt communautaires
HCCT	Haut Conseil des collectivités territoriales
ICS	Industries chimiques du Sénégal
IPRES	Institution de Prévoyance de Retraite du Sénégal
ISRA	Institut sénégalais de Recherche agricole
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives
LODDT	Loi d'Orientation sur le Développement Durable des Territoires
MEDS	Mouvement des Entreprises du Sénégal
MFPAA	Ministère de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat
MGLDAT	Ministère de la Gouvernance locale du Développement et de l'Aménagement du
	Territoire
NSTS	Nouvelle Société Textile du Sénégal
ODD	Objectif de Développement Durable
OFEJBAN	Office pour l'Emploi des Jeunes de la Banlieue
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONCAV	Organisation nationale de Coordination des Activités de Vacance



SONATEL	Société nationale des Télécommunications
TER	Train Express Régional
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union africaine
UAEL	Union des Associations d'Elus locaux
UASSU	Union des Associations sportives scolaires et universitaires
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UFCE	Union des Femmes Chefs d'Entreprises du Sénégal







MOT INTRODUCTIF

honneur me revient aujourd'hui de présenter à son Excellence Monsieur Macky SALL, avec le sentiment du devoir consciencieusement accompli au service de la patrie, le Rapport 2018-2019, le deuxième du genre, du Haut Conseil des collectivités territoriales, après celui de 2016-2017.

Cette présentation solennelle du rapport annuel constitue un des temps forts de l'agenda de notre Institution. C'est le couronnement de longs mois de travail minutieux et acharné de citoyens dévoués à la nation, dans le secret des bureaux.

Toutefois, ce rapport annuel 2018-2019, faut-il le souligner, a un cachet particulier car sa gestation s'est faite dans une période marquée par des événements mémorables pour notre Institution et qui ont sans doute déteint sur le cours des choses.

2018 était une année préélectorale et 2019 a, quant à elle, été pour le Haut Conseil des collectivités territoriales, une année assombrie par la regrettable disparition de son premier Président, Ousmane Tanor Dieng, parti sur la pointe des pieds, et dont le souvenir est indélébile dans nos mémoires. Je prie encore une fois pour qu'Allah l'accueille dans un océan de miséricorde. Ce bilan est le sien et nous le lui dédions.

Excellence, Monsieur le Président de la République

Nous nous sommes employés, forts de la confiance que vous avez placée en nous, à maintenir allumé et à rendre plus vif le flambeau qui nous a été transmis.

Et il me plaît ici de rappeler les propos de l'écrivain académicien d'Edmond About : « **On ne vous demande** pas de miracles, on désire seulement que vous laissiez quelque chose après vous. «Celui qui a planté un arbre avant de mourir n'a pas vécu inutile.» En effet, il a ajouté quelque chose à l'humanité.

Ainsi, dans notre volonté de contribuer à la concrétisation de votre vision, nous avons le sentiment exaltant d'avoir, par notre travail quotidien dont ce rapport est le résultat, ajouté quelque chose « au trésor commun ».

Puisse Allah nous donner la force de poursuivre, dans la loyauté envers son Excellence Monsieur Macky SALL, les immenses chantiers que le Président Ousmane Tanor DIENG a ouverts avec ses collègues, avec l'espoir que les résultats seront à la hauteur de ses attentes.

En effet, l'«Acte III de la décentralisation», lancé en 2013 par Son Excellence Monsieur Macky SALL, est, sans conteste, une réforme majeure de la politique de décentralisation et un grand défi qui demande la mobilisation toujours renouvelée de toutes les énergies.

Et, nous Hauts conseillers, nous ne pouvons que nous féliciter, en tant que patriotes, de l'opportunité qui nous est offerte de contribuer à donner forme à la détermination et la volonté politique de Monsieur le Président de la République d'instaurer une «*République des proximités*» fondée sur la territorialisation des politiques publiques qui promeuvent des terroirs viables, fiables et porteurs de développement socio-économique durable, équitable et solidaire.

Pour saisir le sens et toute la pertinence du HCCT, une structure de veille qui mène des réflexions stratégiques sur les dynamiques de la décentralisation, du développement territorial et de la gouvernance locale, il importe d'avoir à l'esprit que la mise en œuvre de la décentralisation opérationnelle doit être chevillée à une vision politique pour répondre aux enjeux de l'efficacité de l'action publique et d'un pouvoir plus légitime.





«L'Institution répond à cet impératif»

Aussi, depuis sa création, s'est-elle appliquée quotidiennement à fournir à Son Excellence, Monsieur le Président de la République, à son gouvernement et aux autorités territoriales, entre autres, des informations et études nécessaires à l'élaboration des politiques de décentralisation, pour contribuer à la réalisation du projet ambitieux et exaltant du Chef de l'Etat de développer notre pays au travers de ses territoires.

Le chemin déjà parcouru est loin d'être négligeable et peut constituer un motif de satisfaction, tant il est vrai que le HCCT a produit une quantité d'Avis, de contributions et de recommandations de qualité qui vont dans le sens de l'amélioration de la gestion des territoires.

Si en 2018, les réflexions ont été principalement axées sur la finalisation et l'opérationnalisation de la phase 2 de l'Acte III de la décentralisation, en 2019, l'accent a été mis sur les enjeux de développement des collectivités territoriales avec comme thématique générale « le Plan Sénégal Emergent (PSE) et la territorialisation des politiques publiques ». Et l'année s'est achevée par la tenue d'une session extraordinaire sur le thème central : « Le PSE vert et la territorialisation des politiques publiques en matière de développement durable » dont la cérémonie d'ouverture solennelle avait été dédiée, pour leur rendre hommage, au Président Ousmane Tanor DIENG et aux collègues qui nous ont quittés : feus Adja Dior DIOP, Bouna CAMARA, Cheikh LO. Que DIEU les accueille tous en son Paradis Eternel!

Qu'il me soit permis pour finir, de remercier encore une fois très chaleureusement Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République pour sa confiance, les membres du gouvernement et tous ceux qui nous aident à mener à bien notre mission dans l'intérêt de la Nation; je veux nommer les responsables et acteurs des autres institutions de la république, les experts, les élus et les travailleurs des collectivités territoriales et leurs groupements, mes collègues Hauts conseillers, qui ne ménagent aucun effort, ainsi que les membres de l'administration du Haut Conseil des collectivités territoriales.

Je souhaite que le travail accompli par le HCCT puisse susciter des transformations profondes dans la gouvernance locale pour le bien des générations présentes et futures et que notre expérience soit une source d'inspiration pour les autres.

Je vous remercie.

Madame le Président du HCCT Aminata MBENGUE NDIAYE





RESUME EXECUTIF

En dépit de la perte douloureuse de son Président, le Haut Conseil des collectivités territoriales (HCCT), conformément aux missions qui lui sont dévolues, a posé des pas significatifs durant les années 2018 et 2019. Tant il est vrai que plusieurs avis, contributions et recommandations de qualité ont été produits qui vont dans le sens de l'amélioration de la gestion des territoires.

C'est ainsi que les réflexions de l'année 2018 ont été principalement axées sur « Le HCCT, la finalisation et l'opérationnalisation de la phase 2 de l'Acte III de la décentralisation ».

Dans ce cadre, le Haut Conseil des collectivités territoriales a engagé avec l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité une réflexion sur la sécurité des citoyens et les dispositions idoines à prendre pour le maintien de l'ordre public en mobilisant l'ensemble des acteurs. Conscient du fait que toute menace à l'ordre public et à la paix gangrène la société et entrave la marche vers le développement, les interventions ont porté sur l'articulation entre la sécurité au niveau des collectivités territoriales et les enjeux de développement.

Il a été rappelé l'expérience du Sénégal en matière de sécurité de proximité par la création en 2013 de l'Agence d'Assistance à la Sécurité de Proximité (ASP) dont la finalité est la promotion et le renforcement des valeurs civiques et de l'engagement citoyen aux côtés de l'Etat, dans l'accomplissement de la mission de service public.

Les principales recommandations portent sur l'amélioration du champ d'intervention des ASP souvent limité à une fonction d'assistance à la circulation, la révision de leur salaire, de leur protection sociale et de leur équipement dans le budget du Ministère de l'Economie et des Finances et enfin l'implication totale et entière des collectivités territoriales dans la mobilisation des ASP par la police et la gendarmerie.

Abordant le financement, la Délégation à l'Entreprenariat rapide DER vise le développement économique inclusif, l'équité sociale et territoriale, la formalisation de l'économie, l'inclusion financière et la création de richesse. Elle est un outil de développement et de rééquilibrage territorial au service des jeunes et des femmes (18-40 ans) qui bénéficieront d'un accompagnement adéquat. L'intervention se veut rapide, efficace, harmonisée, rationnalisée et en cohérence avec les objectifs du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Le Délégué général a résumé la démarche de la (DER) en cinq (5) points :

la dimension apolitique des prêts, le caractère remboursable des financements sous peine de poursuites (police, préfet, procureur), les conditions d'emprunt souples et adaptées, la prise en compte de la formation initiale et continue et l'inclusion économique et sociale des couches les plus démunies. La DER est en étroite collaboration avec toutes les structures évoluant dans le financement, le suivi et l'accompagnement des projets étant entendu que les formations seront assurées par les structures suivantes : (3FPT, ONFP, etc.).

Au total, les efforts fournis permettront la création de **150.000 emplois** à travers l'assistance à la formalisation des entreprises, à l'ouverture de comptes bancaires pour des associations qui en exprimeront le besoin. La priorité des financements sera accordée aux PME et GIE fonctionnels dont les demandes de projets sont déjà enregistrées auprès de l'ANPJ et autres structures.

Dans la même lancée, le HCCT a porté une attention à la mobilité urbaine et rurale qui est un facteur de compétitivité et un gage de performance de l'économie nationale et a apprécié les innovations majeures telles que le Train Express régional « TER », le projet de Bus Rapid Transit « BRT » et PROMOVILLES, etc., initiatives qui, à terme, contribueront à la création d'emplois et à une amélioration de la mobilité.



Echangeant autour du transport routier et de la modernisation des villes, le HCCT a reçu en audition M. Ibrahima Ndiaye, Directeur général de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE). Cette rencontre a permis de montrer que PROMOVILLES, va favoriser la création de 34.200 emplois et le financement du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) pour un coût global de 280 milliards de FCFA de la BAD et 139 milliards de FCFA de la BID.

Le HCCT recommande le contrôle qualité (produits et intrants), l'entretien du réseau routier défectueux le démarrage à temps des travaux, la finalisation de certains travaux routiers, la prise en compte des questions d'assainissement, un casse-tête des collectivités territoriales, le respect de la réglementation en vigueur pour la construction de ralentisseurs.

En relation avec la Commission nationale du Dialogue des Territoires (CNDT), il a été convenu qu'à l'heure de la territorialisation des politiques publiques, allant du maire-médiateur à l'élu local, acteurs et facteurs de cohésion sociale et du bon vivre-ensemble, les deux structures de conseil sont appelées à travailler en parfaite harmonie pour la réussite de la politique de décentralisation menée par le gouvernement du Sénégal.

La session a permis de revisiter la politique de formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat, priorité stratégique de l'Etat du Sénégal. Elle vise à développer l'employabilité, l'auto-emploi et l'entreprenariat des jeunes, à stimuler la productivité et la compétitivité des entreprises. En vue d'approfondir la réflexion autour de cette thématique, le HCCT a reçu en audition Monsieur Mamadou TALLA, Ministre de la Formation professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Artisanat, le jeudi, 24 mai 2018.

La formation école-entreprise (PF2E), vise à engager six cents 600 entreprises sur la formation alternée et à enrôler 25 000 jeunes dans les entreprises formatrices, à renforcer les capacités de 1 000 formateurs en entreprise et à élaborer 20 nouveaux programmes de formation. Il faut noter que 267 entreprises sont impliquées dans le projet « école-entreprise » qui recrute et forme en entreprise des jeunes – quel que soit leur niveau – sur une durée de 3 ans, grâce à une allocation d'un montant de 40 000 FCFA provenant de la taxe CFCE.

Dans le domaine de l'apprentissage, la loi d'orientation permet d'intégrer 10 000 jeunes dans les ateliers où ils sont formés, afin de valoriser les aptitudes des maîtres-artisans et de bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE) sanctionnée par un diplôme.

Le fonds de financement de la formation professionnelle et technique (3FPT) et l'Office national de la Formation professionnelle (ONFP) financent la formation initiale et continue, les formations individuelles et la qualification des jeunes. Plus de 3 000 bons ont été distribués aux jeunes pour qu'ils poursuivent une carrière de topographes, conducteurs de Jakarta et de tricycle.

Les programmes des onze (11) lycées techniques ont été révisés avec une forte orientation vers les séries Sciences Technologie et Ingénierie (STI) avec le numérique au cœur du dispositif. Dans cette optique, la réhabilitation des Lycées Delafosse et Peytavin constitue également une priorité.

L'audition a soulevé le déficit de communication, la vulgarisation à l'échelle nationale des innovations dans le financement de la formation à travers PF2E, 3 FPT, le développement de l'artisanat, le changement de paradigme basé sur le triptyque formation / outillage / insertion dans le tissu professionnel (FOI).

Face à la résurgence des problèmes sécuritaires, tels que les trafics d'êtres humains, de drogue, les réseaux criminels, la cybercriminalité et la recrudescence d'enlèvements et de disparitions mystérieuses d'enfants et autres menaces nouvelles, d'une ampleur jamais égalée, le HCCT s'est également penché sur la sécurité. L'audition du CHEDS a montré qu'il faut encourager le développement des capacités de résilience des communautés par l'information, la sensibilisation, la médiation et la promotion de solutions inclusives, la nécessaire collaboration entre les forces de défense et de sécurité et leur renforcement en équipements.



Accueillant Monsieur Adama DIOUF, à la tête de l'Union des Associations des Elus locaux (UAEL) qui a magnifié le partenariat fécond entre le HCCT et l'UAEL, l'audition a permis de réitérer que l'Acte III de la décentralisation est « la phase adulte de la politique de décentralisation » étant donné qu'il opérationnalise la vision déclinée dans le Plan Sénégal Emergent (PSE).

Le Président de l'UAEL a suggéré la mise sur pied d'un fonds spécial financé sur le budget de l'Etat et de certaines grandes communes et villes pour financer la revalorisation des indemnités et des cotisations sociales relatives aux différents régimes de protection sociale (CMU, IPRES, CSS, IPM).

Il faut élargir le régime de protection sociale (sécurité sociale, couverture maladie, régime de retraite), renforcer le principe de la protection pénale au profit des élus locaux, créer un cadre propice au renforcement de capacités des élus locaux, octroyer des passeports diplomatiques à tous les Maires afin de leur faciliter les missions hors du territoire.

Dans la même perspective, recevant la Directrice de l'Agence nationale de la Case des Tout Petits (ANCPT), le HCCT a posé le débat sur la Politique nationale de Développement intégré de la Petite enfance (PNDIPE). Elle cherche à assurer à tous les enfants, de la naissance à l'âge de 8 ans, l'accès à des services adéquats.

Selon l'approche retenue, le Développement intégré de la Petite enfance (DIPE) consiste en une série d'actions intégrées garantissant la protection et l'épanouissement de toutes les facultés des enfants. Elle repose sur les principes fondamentaux que sont la protection, la co-prise en charge, la concertation, l'articulation aux valeurs locales, le partenariat et la transparence. Les axes stratégiques mis en place tournent autour du développement d'un système national de renforcement des capacités des parents, d'un dispositif de protection des jeunes enfants, et du développement d'un programme de communication.

L'audition a permis d'insister sur la pertinence du concept de « la Case des Tout-Petits », la formation par l'Agence de 419 animateurs à Kolda dont 108 pour la région de Kolda, l'amélioration du partenariat avec les collectivités territoriales et l'augmentation du budget de l'Agence Nationale de la Case des Tout-Petits.

Les deuxième et troisième sessions de l'année 2018 ont été consacrées à la préparation du Forum des Acteurs Territoriaux. L'objectif général du forum est d'offrir un espace de dialogue et de concertation aux acteurs de terrain, dans un contexte de mise en œuvre de la 1ère phase de l'Acte III de la décentralisation et de préparation de la seconde phase.

L'analyse diagnostic de la situation ainsi que les recommandations issues de cette réflexion fourniront la matière nécessaire, pour mener une étude approfondie sur des thématiques ciblées, lors de la dernière session ordinaire de l'année, et procéder à des annonces fortes de la trame de la politique de décentralisation et d'aménagement du territoire.

Principalement, il s'agit de dégager des perspectives et surtout de se prononcer sur les modalités de mise en œuvre des recommandations, de donner à la jeunesse une foi inébranlable en son avenir grâce à la découverte du pétrole et du gaz combinée à une gestion appropriée de ces ressources, de traiter les questions liées à la retraite des élus territoriaux et à la réduction des inégalités de traitements, d'améliorer la politique de communication de l'Etat en mettant en exergue les résultats obtenus.

- Le panel 1 est consacré à l'« ETAT DES LIEUX DE LA PHASE 1 DE L'ACTE III DE LA DECENTRALISATION : bilan, leçons et perspectives de la politique d'équité territoriale pour la mise en œuvre de la phase 2 ».
- Le panel 2 traite de la question : « **EQUITE TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :** quels mécanismes, quels outils ? ».
- Le panel 3 propose les « **RELATIONS INTER-ACTEURS ET CONSTRUCTIONS TERRITORIALES** : de l'intercommunalité aux Pôles territoires ».





Pour des raisons de calendrier électoral, le Forum des élus territoriaux n'a pas été organisé durant l'année 2019 malgré toutes les rencontres préparatoires et les extrants obtenus.

Les trois sessions ont débouché sur la production de cinq Avis portant sur le statut de l'élu territorial, la démocratie participative territoriale, les compétences transférées, les collectivités territoriales : sécurité et paix, et les collectivités territoriales : promotion et protection de l'enfance.

Les avis se déclinent comme suit :

- l'AVIS N° 2018-01 du 11 juin 2018 portant sur le statut de l'élu territorial a suggéré la conception d'un document unique montrant les droits, les sujétions, les moyens et les responsabilités de l'élu et l'accélération du processus de modernisation de l'état civil.
- l'AVIS N°2018-02 du 11 juin 2018 portant sur la démocratie participative territoriale analyse les défis et les perspectives de la problématique de la démocratie participative territoriale et leurs liens avec l'approfondissement de la politique de décentralisation. Il recommande la mise sur pieds des conseils de quartier et de village, l'élection du Maire et du président du Conseil Départemental au suffrage universel direct, la définition du statut de Chef de village et de Délégué de quartier et la généralisation de la certification citoyenne au niveau de toutes les collectivités territoriales etc.
- l'AVIS N°2018-03 du 11 juin 2018 portant sur les compétences transférées recommande l'exercice effectif des neuf compétences transférées, le transfert des compétences additives concernant l'Agriculture, l'Elevage et la Production animale, la Pêche, le Tourisme et l'Hydraulique et le règlement définitif de la lancinante question du tracé des limites des communes territoriales.
- l'AVIS N° 2018-04 du 11 juin 2018 portant sur les collectivités territoriales : sécurité et paix, recommande la finalisation de la loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure, le renforcement du rôle des collectivités territoriales et des acteurs communautaires dans les politiques publiques de sécurité et particulièrement dans la promotion de la gouvernance sécuritaire de proximité.
- l'AVIS N° 2018-05 du 11 juin 2018 portant sur les collectivités territoriales : promotion et protection de l'enfance invite à la mise en application effective du code de l'enfant, la vulgarisation de la stratégie nationale de protection de l'enfance (SNPE), l'application rigoureuse des textes de lois sur la mendicité, la traite des personnes, les violences et maltraitances faites aux enfants et sur l'excision et la meilleure implication des collectivités territoriales dans le fonctionnement des comités locaux de protection de l'enfance.

Durant l'année 2019, trois thématiques ont été retenues et ont permis de formuler une série de propositions à travers trois (3) avis et des recommandations :

« Programme d'action prioritaire (PAP 2) du PSE et Territorialisation des politiques publiques : quels enjeux de développement pour les collectivités territoriales ? ».

L'Audition de Directeur général l'Agence nationale de l'Aménagement du Territoire (ANAT) a porté sur l'élaboration du Plan national d'Aménagement et de Développement du Territoire (PNADT) qui vise à promouvoir le développement du Sénégal à partir de ses territoires par une bonne structuration de l'espace et une valorisation durable des ressources et potentialités.

La vision du PNADT est « faire du Sénégal, en 2035, un territoire viable et résilient, support d'un développement structurel prioritairement porté par l'agriculture, l'industrie et la valorisation optimale des ressources territoriales, avec un système de gouvernance solidaire ».





PAMEC	Programme de la Modernisation de l'Etat civil
PAQEEB	Programme d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité dans l'Éducation de Base
PAQUET	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence
PASEC	Programme d'Analyse des Systèmes éducatifs de la CONFEMEN
PATMUR	Projet d'Amélioration de la Mobilité Urbaine
PDEF	Plan Décennal de l'Education et de la Formation
PDEJAS	Projet de Développement de l'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agroalimentaire au Sénégal
ONER	Observatoire national pour l'Emploi Rural
ONFP	Office national de Formation professionnelle
PACASEN	Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations du Sénégal
PAJER	Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat des Jeunes en milieu Rural
PDIDAS	Projet de Développement inclusif et durable de l'Agrobusiness du Sénégal
PIB	Produit intérieur Brut
PLD	Plan local de Développement
PLDE	Plans locaux de Développement de l'Education
PNA	Pharmacie Nationale d'Approvisionnement
PNADT	Plan national d'aménagement et de développement du territoire
PNAT	Plan national d'Aménagement du Territoire
PNDL	Programme national de Développement local
PNDS	Programme national de Développement sanitaire
POAS	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PPDC	Projet Pôle de Développement de la Casamance
PPEJMR	Politique de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural
PPPP	Partenariat Public Privé Population
PRODAC	Programme des Domaines agricoles communautaires
PRODDEL	Programme d'Appui à la Décentralisation et au développement local
PROGEP	Projet de Gestion des Eaux Pluviales
PROMOVILLES	Programme de Modernisation des Villes
PSE	Plan Sénégal Émergent
PUDC	Programme d'Urgence de Développement communautaire
PUMA	Programme d'Urgence pour la Modernisation des Axes et Territoires frontaliers
REFELA	Réseau des Femmes Élues locales d'Afrique
RESACLAP	Réseau des Clubs de Littérature d'Art et de Philosophie
RSE	Responsabilité sociétale d'Entreprise
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta
SCA	Stratégie de Croissance accélérée
SNDES	Stratégie nationale de Développement économique et social



Concernant le système de gestion des déchets, le Maire Aliou SALL a d'abord rappelé le processus de mise en place de l'entente CADAKAR et l'échec de cette expérience. Toutefois, l'échec de l'entente ne doit pas conduire à une gestion des déchets au sommet de l'Etat. Un dialogue s'impose pour restaurer le système classique dans lequel les collectivités territoriales étaient chargées de la déclinaison locale, de la fourniture des assiettes foncières et des restructurations urbaines.

L'audition du Secrétaire général du Syndicat des travailleurs du nettoiement a été articulée autour de la place majeure des ressources humaines dans la politique de collecte, de traitement et de gestion des déchets. Il y a été mis en exergue la responsabilité première des collectivités territoriales en matière de gestion des déchets et leur rôle catalyseur pour la mobilisation citoyenne, la centralité des populations dans le dispositif de mise en œuvre du Programme « Zéro déchet » visant l'amélioration du cadre de vie à travers un changement de paradigme et la vulgarisation de bonnes pratiques pour susciter et renforcer l'engagement des collectivités territoriales.

Le Ministre des Collectivités Territoriales, du Développement et de l'Aménagement du Territoire a rappelé que les collectivités territoriales sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et a évoqué l'article 305 du CGCT qui stipule que la commune a la compétence de la gestion des déchets et de la lutte contre l'insalubrité. L'on a évoqué le Code de l'environnement qui, en ses articles 31 et 32, donne la possibilité aux collectivités territoriales de procéder à la signature de contrats pour l'amélioration de la gestion des déchets. L'article 70 du Code de l'urbanisme, permettant aux collectivités territoriales la délivrance des autorisations de construction, a également été convoqué.

Il s'agit d'œuvrer dans la responsabilité mutuelle à la mise en place d'un environnement sain, l'instauration d'une gestion participative et inclusive du programme « zéro déchet », l'application des dispositions légales et réglementaires et la prise de mesures diligentes pour la mise en place effective du PACASEN rural en 2020.

Pour le Ministre de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique, M. Abdou Karim FOFANA, la finalité des politiques de décentralisation est de rapprocher l'Etat des citoyens et de promouvoir la gestion de proximité. C'est en ce sens que l'on a procédé à la dissolution de l'APROSEN, à la mise sur pied de l'UCG et de la dissolution de l'entente CADAKAR.

Le changement de paradigme nécessite des ressources humaines qualifiées et des moyens conséquents dont les collectivités territoriales ne disposent pas pour la mise en œuvre du programme « zéro Bidonville ». Ainsi, l'Etat du Sénégal envisage la construction de 100.000 logements sociaux avec une stratégie d'accompagnement.

Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), M. Abdou Karim SALL a axé son propos sur les programmes « Zéro déchet » et « Zéro bidonville » et d'autres projets et programmes relevant du PSE et contribuant tous à l'amélioration de la qualité de vie en général et du cadre de vie en particulier. Ces programmes participent à cette volonté politique exprimée par Monsieur le Président de la République de bâtir « un Sénégal de tous, un Sénégal pour tous » dont le passage obligé est « un Sénégal par tous ». D'une part, le volume global des fonds transférés via le Trésor par le MEDD pour appuyer des projets soumis par des collectivités territoriales s'élève à plusieurs centaines de millions.

D'autre part, le ministère de l'environnement a développé un programme ambitieux dénommé « ville verte/ un mois - une commune reboisée ». Le succès de la politique repose sur l'augmentation des agents des eaux et forêts et des moyens logistiques, la protection des filaos et des forêts classées et la réduction de l'impact négatif des emballages plastiques, des produits toxiques et des centres d'enfouissement.

Le Directeur de la Grande Muraille Verte a affirmé que l'environnement n'a pas besoin de paroles mais d'actes concrets. Il a insisté sur la constitution de la Grande Muraille Verte et le reboisement en tenant compte des zones éco-géographiques.



Il a réaffirmé son attachement à l'implantation, un peu partout, de forêts de fruits et a plaidé pour un environnement vert, divers et solidaire avec la participation de toute la population. Pour cela, les collectivités territoriales devront mettre à disposition le foncier pour la création de banques de semences permettant de préserver la biodiversité.

La session extraordinaire de l'Année 2019 a été conclue avec la production des Avis suivants :

- Avis n° 2019-01 sur le PAP2 et la territorialisation des politiques publiques qui a recommandé l'émergence de collectivités territoriales viables disposant de cadres organisationnels appropriés ainsi que de mécanismes de financement plus adaptés. A ce sujet, il faut assurer la promotion de la viabilité économique des territoires, la mise en place de plans de développement territoriaux, le développement du tissu industriel et de l'économie numérique, l'effectivité du contrôle citoyen, la création de structures de financement, la modernisation de l'administration des collectivités, le renforcement de l'appui institutionnel et des programmes sociaux des équipements des collectivités territoriales.
- Avis n°2019-02 sur les résultats de la campagne agricole en 2018 et les perspectives de l'agriculture sénégalaise dans le cadre du PAP 2.

L'Avis a apprécié les grandes performances de l'agriculture en 2018 avec une diversification en cours et des productions record grâce aux efforts d'investissements, d'équipements, d'accompagnement et de modernisation du secteur par l'Etat. Malgré tout, l'agriculture sénégalaise est tributaire des vulnérabilités et brutalités climatiques.

A cet effet, le HCCT préconise la réforme du secteur agricole pour une optimisation de son impact dans la transformation structurelle de l'économie sénégalaise. Cela doit passer par la définition d'une politique nationale agricole inclusive, l'élaboration d'un cadre réglementaire pour le respect des prix au producteur et la maîtrise de l'eau. Elle consiste aussi à redynamiser les structures de contrôle, de distribution et de modernisation des équipements agricoles, à promouvoir et à diversifier les produits locaux.

Avis n°2019-03 sur les modalités d'intervention et de coordination entre les parties prenantes
: Etat, Collectivités Territoriales, populations et autres acteurs pour la réussite des programmes « Zéro déchet » et « Zéro bidonville ».

Les recommandations qui en sont issues portent principalement sur la responsabilisation fonctionnelle des collectivités territoriales, la lutte contre la dégradation de l'environnement pour améliorer les performances à travers la promotion de l'éco-citoyenneté et de l'éco responsabilité.

